

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor



Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le six décembre, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU (arrivée à 20h27), Mme Servane GESRET, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET, Mme Julie POUPART

Secrétaire de séance : M. Denis KEURMEUR

Date de la convocation et d'affichage : 6 décembre 2024

Objet de la Délibération
n°2024-0120

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

- TRAVAUX :

- RESULTAT CONSULTATION POUR LA FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA SALLE ART ET MOUVEMENT

M. Scolan du Syndicat Départemental d'Energie a transmis un rapport d'analyses des offres de sociétés consultées pour l'installation de la centrale photovoltaïque sur la toiture de la salle Art et Mouvement « Joséphine Baker ». La Société AVEL THOR SOLAIRE, énergies renouvelables de Plélo, a présenté l'offre la plus intéressante pour un montant de 19 099.96 € HT.

Considérant le rapport d'analyses des offres, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord au devis de la Société AVEL THOR SOLAIRE pour un montant de 19 099.96 € HT.

Le secrétaire de séance, M. Denis KEURMEUR

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

